

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



BOOST CAMEROUN

PORTAIL DU BUDGET OUVERT

Glossaire

Concept	Définition
Action	Composante élémentaire d'un programme, à laquelle sont associés des objectifs précis, explicites et mesurables par des indicateurs de performance.
Activité	Ensemble cohérent de tâches nécessitant des ressources humaines, financières et matérielles pour la production d'un bien ou d'un service.
Autorisations d'engagement (AE)	Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées au cours d'un exercice budgétaire et dont le paiement peut s'étendre, le cas échéant, sur une période de plusieurs années
Budget	<p>Document qui décrit les ressources et les charges de l'État autorisées par la loi de finances, sous forme de recettes et de dépenses, dans le cadre d'un exercice budgétaire.</p> <p>Acte par lequel sont planifiées et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de l'État.</p>
Budget moyens	de Le budget de moyens est décomposé par nature et destination sans référence à des objectifs précis et des résultats attendus
Budget programme	<p>Outil de gestion des finances publiques consistant à élaborer et à exécuter la loi de finances sur la base de programmes</p> <p>Budget axé sur la performance, il est élaboré, présenté, adopté et exécuté par programmes qui traduisent les politiques publiques et auxquels sont associés des objectifs assortis d'indicateurs de résultat.</p>
Budget ouvert	Les données sur le budget du gouvernement doivent être accessibles au public (en ligne) dans des formats permettant les modifications et la réutilisation (lisible par machine) et sans restriction (en libre accès)
Budget citoyen	Le budget citoyen est une version plus simple et moins technique des dispositions les plus pertinentes et les plus importantes contenues dans

le budget de l'Etat. C'est un document important qui permet d'une part, d'expliquer la loi de finances au grand public et d'autre part, de lui faciliter l'accessibilité à l'information budgétaire

Budget général

C'est le budget qui retrace toutes les recettes et les dépenses de l'Etat, à l'exception de celles des comptes d'affectation spéciale.

Cible

Résultat attendu (valeur chiffrée d'un indicateur par exemple) à une échéance temporelle définie

Classification administrative

La classification administrative permet d'identifier les ministères ayant la charge de mettre en œuvre une ou plusieurs politiques publiques ainsi que les institutions auprès desquelles sont mis à disposition les crédits budgétaires. C'est ainsi qu'elle détermine, dans le détail, les services ou groupes de services chargés de l'exécution des dépenses ainsi que leur localisation géographique.

Classification économique

La classification économique a pour objet de rendre compte des différents moyens mis à la disposition des services de l'Etat pour permettre la mise en œuvre de ses objectifs de politique publique. Ces moyens sont identifiés d'après leurs natures de dépenses, classées selon des critères économiques

Classification fonctionnelle

La classification des fonctions des administrations publiques (CFAP) est une classification détaillée des dépenses par fonctions, ou objectifs socioéconomiques, que les administrations publiques s'efforcent d'atteindre au moyen de différents types de dépenses

Classification par programme

La classification des dépenses par programme est essentielle pour décrire les politiques publiques selon les objectifs que les administrations publiques poursuivent. Rattaché à un seul ministère, le Programme est un ensemble cohérent d'actions menées par la puissance publique pour atteindre les résultats qu'elle se fixe. Il regroupe tout ou partie des crédits d'une direction, d'un service ou d'un ensemble de directions ou de services d'un même ministère

Comptes d'affectation spéciale	Ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.
Crédits budgétaires	Allocations budgétaires aux services publics autorisées par le Parlement
Crédit de paiement	Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées et ordonnancées durant un exercice budgétaire pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.
Dépenses	Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique
Dépenses courantes	Les dépenses courantes (hors intérêts sur la dette) représentent la somme d'argent destiné au fonctionnement de l'administration publique (personnel, achats de biens et services ainsi qu'aux transferts et subventions)
Dépenses en capital	Les dépenses en capital servent notamment à la réalisation des infrastructures et à l'acquisition des équipements de longue durée.
Dette publique	Argent que l'Etat doit à une personne, une entreprise ou un organisme au niveau national ou à l'extérieur
Effet	Résultat à moyen terme traduisant le changement sur les populations cibles et sur l'environnement, directement ou indirectement attribuable au programme mis en oeuvre. Il s'agit des changements tangibles sur les plans comportemental, institutionnel et social qui surviennent sur une période de 3 à 10 ans, généralement à la suite d'investissements coordonnés à court terme, faits dans le renforcement des capacités individuelles et organisationnelles des principaux acteurs.
Efficacité	Mesure du rapport entre les résultats obtenus et les cibles prévues. Il s'agit de la capacité du programme/action de répondre aux problèmes identifiés. Autrement dit, dans quelle mesure le programme/action permet-il d'atteindre les résultats visés ?
Efficiences	Capacité à atteindre les résultats escomptés du programme/action au meilleur coût possible.

Emprunt	Aide financière des pays ou des organismes le plus souvent étrangers, que l'Etat doit rembourser plus tard dans les délais fixés.
Gestion axée sur les résultats	Démarche de gestion de l'Etat qui met la finalité sur la réalisation des objectifs et des résultats attendus des POLITIQUES PUBLIQUES, une allocation efficiente des ressources, la responsabilité, la reddition des comptes, la prise en compte des risques et des leçons tirées de l'expérience.
Indicateur	<p>Variable qualitative ou quantitative permettant de mesurer les résultats obtenus dans la réalisation d'un objectif.</p> <p>Un indicateur permet de porter un jugement sur l'utilisation des moyens et les résultats obtenus, au regard de l'objectif visé et du besoin à satisfaire.</p> <p>Les indicateurs quantitatifs utilisent des nombres, des quantités ou des montants, tandis que les indicateurs qualitatifs utilisent des mots, des couleurs ou des symboles pour exprimer des situations ou des points de vue.</p> <p>Un indicateur doit être localisé et daté et son mode d'obtention et sa définition ont autant d'importance que ses valeurs successives dans le temps. Il doit être SMART (Spécifique : spécifique à un résultat précis ; Mesurable : quantifiable ou observable ; Atteignable ; Réaliste et inscriptible dans le Temps).</p>
Loi de finances	Loi autorisant le Gouvernement à percevoir l'impôt et à engager des dépenses publiques pendant une période déterminée (un an). Elle comporte d'autres dispositions relatives aux finances publiques.
Loi de finances rectificative	Loi modifiant en cours d'exercice les dispositions de la loi de finances initiale de l'année.
Objectif	Enoncé d'une intention visant ce que l'on veut atteindre dans le cadre de la réalisation d'une fonction, d'un programme ou d'une action.
Performance	Capacité de mener une ou des activités pour obtenir des résultats, conformément à des objectifs fixés préalablement, en minimisant les coûts des ressources et des processus mis en œuvre. La performance se réfère très souvent aux notions d'efficacité, de qualité et d'efficience.

**Politique
publique**

Intervention d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire

Programme

Regroupement des crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général ainsi que des résultats attendus.

Recettes

Les recettes de l'Etat sont le montant total d'argent que le Gouvernement reçoit pour réaliser ses activités. L'essentiel de ces recettes provient des impôts et des taxes payées par les citoyens et les entreprises.

Résultat

Changement descriptible ou mesurable résultant d'une chaîne de cause à effet.

Transparence

Programmes et mécanismes mis en place pour divulguer de manière fiable et accessible l'information sur la performance institutionnelle, indiquant la responsabilité des agents dans la prise de décision et l'utilisation des ressources publiques
